

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL DU 08/09/2022

Ordre du jour

1. Création de poste suite au décès de Madame MADET
2. Mise à jour du tableau des effectifs
3. Adhésion au service de remplacement du CDG63
4. Choix de l'entreprise pour travaux complémentaires (Randan et Châteaugay)

Questions diverses

Siège Social
Mairie d'Ennezat

Bureaux Administratifs
Centre d'Exploitation
108 rue des Fours à Chaux
63350 Joze

☎ 04 73 70 74 30
✉ : administratif@siaep-
plainederiom.fr

Siret : 200 074 011 00020

Présents : voir liste jointe.

Participaient à la réunion :

- Jean-Claude Sauvat, Chargé de mission du SIAEP de la Plaine de Riom,
- Laetitia Tourgon, SIAEP de la Basse-Limagne (mise à disposition du SPR),
- Frank Litschgy, EGIS EAU.

Quorum : 28

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix exprimées (présents + pouvoirs) : 32

Mot du Président en hommage à Véronique MADET

Le comité syndical de ce soir fait suite au décès brutal de Véronique Madet, d'une crise cardiaque à l'âge de 55 ans. C'est bien trop tôt ! Avant de débiter cette réunion, je vous propose de bien vouloir observer une minute de silence en sa mémoire. Merci.

Je tiens à remercier un certain nombre de personnes qui nous viennent en aide en ce moment. Laetitia, présente ce soir à nos côtés, responsable administrative du Syndicat de la Basse Limagne, ainsi que sa collègue Nathalie. Merci également à Géraldine du Syndicat Morge et Chambaron. Sans leur aide, ce serait impossible de gérer les dossiers urgents. Je remercie bien sûr les présidents de ces deux syndicats, René Lemerle et Jean-Michel Galtier, qui ont répondu spontanément à ma demande en mettant à disposition autant que faire se peut les trois personnes citées précédemment.

Un grand merci également à Eugène Chassagne qui m'a proposé de mettre à disposition une de ses secrétaires de mairie à raison d'un jour par semaine. En cette période difficile, j'ai bien sûr pu compter sur Jean-Claude Sauvat qui ne manque pas de prendre de son temps pour venir en aide malgré son emploi du temps déjà bien chargé.

Introduction du Président :

Monsieur le Président remercie les membres présents. Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Monsieur le Président demande à désigner un secrétaire de séance. M. Potignat est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande à rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'adhésion au service d'intérim.

VOTE :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Président passe à l'ordre du jour.

1. Création de poste suite au décès de Madame MADET

Madame Véronique MADET, secrétaire du Syndicat, est décédée le 13 août dernier.

Nous devons désormais nous occuper de son remplacement. Pour ce faire, il est proposé de créer un poste, sur le cadre d'emploi des « rédacteurs territoriaux ».

Le recrutement se fera en priorité parmi les agents titulaires de la fonction publique, mais sera ouvert aux contractuels, si aucune candidature de fonctionnaire ne convenait pour le poste.

Observations :

- Temps de travail du poste : 35h,
- Actuellement, répartition des tâches entre les 3 secrétaires,
- On fera une mise à disposition avec les 2 syndicats par le biais d'une convention,
- Vérifier : obligation d'un poste catégorie A au vue de la taille du syndicat,
- Définition du poste : pour le moment, on a repris ce que faisait Véronique,
- Dans l'avenir, on verra la charge de travail du futur agent, et la nécessité de créer un nouveau poste.

VOTE :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2. Mise à jour du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs du Syndicat est mis à jour comme suit :

| Catégorie | Cadre d'emploi | Effectif budgétaire | Effectif pourvu |
|-------------|-------------------|---------------------|-----------------|
| A | Attaché | 1 | 0 |
| B | Rédacteur | 1 | 0 |
| Contractuel | Chargé de mission | 1 | 1 |

Observations :

- A quoi correspond le poste de contractuel ? C'est le poste de Jean Claude SAUVAT.

VOTE :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

3. Adhésion au service de remplacement

Dans l'attente du recrutement du(de la) remplaçant(e) de Madame MADET , il est proposé d'adhérer au service remplacement du Centre de Gestion, qui pourra mettre à disposition une personne rapidement.

L'adhésion se fait par le biais d'une convention. Le syndicat ne participe financièrement qu'en cas de mise à disposition d'une personne, à hauteur du salaire + 6% de frais de gestion.

Observations : Aucune observation.

VOTE :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

4. Adhésion au service d'intérim du CDG63

Dans l'attente du recrutement du(de la) remplaçant(e) de Madame MADET , il est proposé d'adhérer au service d'intérim du Centre de Gestion, qui pourra servir de relai entre le Syndicat et la personne qui est disponible pour une journée par semaine.

L'adhésion se fait par le biais d'une convention. Le syndicat ne participe financièrement qu'en cas d'utilisation du service, à hauteur du salaire + 4.5% de frais de gestion.

Observations : Aucune observation.

VOTE :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

5. Choix de l'entreprise pour travaux complémentaires (Randan et Châteaugay)

Le syndicat doit faire le choix de l'entreprise retenue pour le **marché subséquent n° 4** : travaux complémentaires à Randan et Châteaugay. La présentation du rapport d'analyse des offres est fait en séance par Egis Eau.

| MS4 | Montant total HT | Ecart par rapport au meilleur prix | % de l'écart par rapport au meilleur prix | Note proposée | Classement |
|----------------------|---------------------|------------------------------------|---|---------------|------------|
| Valeur projet | 117 299,59 € | | | | |
| SADE | 112 089,22 € | 0,00 € | 0,00% | 10,00 | 1 |
| ROBINET SAS | 126 447,30 € | 14 358,08 € | 12,81% | 8,72 | 2 |
| E.H.T.P. | 148 611,35 € | 36 522,13 € | 32,58% | 6,74 | 3 |

MS4 : entreprise retenue : SADE pour un montant de 112 089,59 € HT.

Observations :

- On avait pris une 3^{ème} entreprise mais ils ne sont jamais retenus car ils sont plus chers. C'est une entreprise très bonne sur le linéaire de réseau.
- Au niveau ressources, faire les 2 chantiers dans la foulée ne pose pas problème ? C'est prévu dans l'accord cadre et cela ne pose pas de problème. Mais on n'a pas de nouvelles de la CAM actuellement. D'autant qu'il y a des équipes disponibles qui vont pouvoir partir à Randan et Châteaugay.

VOTE :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Questions diverses

- **Bureau et comité sont maintenus aux mêmes dates au mois d'octobre (5 et 12).**
- **Pourra-t-on faire un point d'étape sur la Semerap lors du prochain comité ?** Oui, cela a été demandé et le directeur devra venir faire un point lors du CS d'octobre.
La prime de performance de Semerap n'a pas été versée au mois d'août. Il y aura de nouvelles discussions pour le versement de décembre.
De même, l'augmentation de 5€ de la part fixe Semerap sur la facture d'eau des abonnées n'est que pour 2022, et elle ne sera pas reconduite d'office les années suivantes.
- **Autre sujet d'inquiétude : approvisionnement depuis l'Allier.** Barrage de Naussac a fortement baissé. Le préfet vient d'alléger les niveaux d'alerte, donc cela signifie que la situation s'améliore légèrement. Au Goulet, on prend plus que nos droits d'eau, car les autres ne prenaient pas tout donc on prenait le complément. Mais avec RLV, ils ne vont pas nous les laisser donc on va redescendre. Cet été, heureusement qu'on avait aussi Limons en plus du Goulet. Il faut trouver d'autres solutions : améliorer la recherche de fuites, ce qui limite les pertes en eau.
Naussac, aujourd'hui seulement à 43 % de sa capacité, soit environ 80 millions de m³, (possibilité d'utiliser 65 millions de m³ seulement, car le fond du barrage contient beaucoup de sédiments qui rend l'eau correspondante inutilisable). Donc si la pluie ne s'installe pas durablement pour remonter le niveau, cela risque de poser problème rapidement pour le maintien du débit de la rivière Allier. Il faudrait pouvoir faire un autre barrage pour stocker plus d'eau pendant l'hiver et l'utiliser l'été.

Possible d'avoir une réflexion globale avec les autres syndicats avec des achats groupés sur les mousseurs de robinets, pour les revendre aux usagers et permettre des économies d'eau (par le biais des communes...). Trouver quel est le ratio d'économie.

La consommation par usager diminue. Les gens font de plus en plus attention. Le nombre de m³ vendus par le syndicat ne baisse pas car le nombre d'abonnés augmente ce qui compense.

Egalement des progrès à faire par rapport au vol sur les poteaux d'incendie. Il y a certains syndicats qui ont des vrais manques d'eau. Ils vont jusqu'à surveiller la consommation des gens et quand un niveau est dépassé, ils réduisent le débit.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Procès-verbal adopté lors de la réunion du comité syndical du 12 octobre 2022.

VOTE :

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

A ENNEZAT, le 12/10/2022

Le président,
Pierre BOUTET



Le secrétaire de séance,



Bois Corinne